

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

## Signature entre la Ville d'Otterburn Park et ses cols blancs

**Otterburn Park, le 18 décembre 2018 –** La Ville d'Otterburn Park est heureuse d'annoncer qu'elle a signé, le 4 décembre dernier, la convention collective avec ses cols blancs, représentés par le syndicat des employés des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, local 501.

« Cette nouvelle convention, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022 prévoit entre autres des augmentations de salaire de l'ordre de 2 % pour 2018 et 2019 et de 2% (ou IPC si plus élevé) pour 2020, 2021 et 2022 », a précisé M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park. L'horaire d'été, soit du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45, a également été officialisé comme horaire annuel. Enfin, les journées non fériées où le bureau est fermé durant la période des Fêtes seront payées par l'employeur.

« Je suis satisfait de cette entente conclue avec nos employés cols blancs. Les négociations se sont déroulées dans un esprit d'ouverture et de collaboration et les deux parties ont fait preuve d'une volonté commune de régler cette convention. C'est une situation gagnant-gagnant », a conclu M. Parent.

- 30 -

Contact: Services aux citoyens, relations publiques et communications

450 536-0298 | veroniquedarveau@ville.otterburnpark.gc.ca